



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Date de la convocation : 11 juin 2024
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 15 Mr Frédéric Loinard , Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Jean Pierre Tessier, Mr Alain Prioux, Mme Maryvonne Botté, Mme Lyliane Renault adjoints, Mme Marie-Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers délégués, Mme Christelle Lecharpentier, Mme Valérie Badin, Mr Patrick Gosselin, Mr Stéphane Plumat, Mr Patrick Bernard, Mr Thomas Goyet, Mr Sebastien Lefevre conseillers municipaux.
Votants : 16 Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mr Sébastien Lefèvre.
Absents : Mme Clément – Mme Dumolard
Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte rendu du 29 avril 2024
3. Concertation- zone d'accélération des énergies renouvelables
4. Tarifs Cantine / Garderie 2024 - 2025
5. Tarif redevance Cabines-Kiosques boulevard Maritime
6. Convention de partenariat Colleville-Montgomery / Ouistreham exposition plage
7. Convention service de remplacement – centre de gestion du Calvados
8. Informations et questions diverses

1. Communication du Maire

Monsieur le Maire indique que ce jour un vibrant hommage a été rendu à une élève de classe maternelle de notre commune, les parents remercient très chaleureusement l'association des parents d'élèves, les enseignants, les élus présents lors de cet hommage.

Le samedi 22 juin, avant la montée du pavillon bleu (23^{ème} fois), l'inauguration de la Base nautique aura lieu à 17h30.

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives se tiendront les 30 juin et 07 juillet prochain et que cela implique une mobilisation de l'ensemble de l'équipe.

2. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 29 avril 2024.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Concertation- zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables a été élaboré en étroite collaboration avec les services de la Communauté urbaine Caen la mer ainsi que Caen Normandie Métropole. Les analyses présentées et les données extraites proviennent du portail cartographique des EnR ainsi que de l'outil Accél'EnR.

Suite à la délibération prise le 29 avril dernier concernant les modalités de consultation (pour mémoire registre mis à disposition du public du 03 mai au 30 mai 2024), une mention a été portée concernant l'intérêt de zoner l'intégralité de la commune pour le solaire photovoltaïque en toiture mais également l'intérêt ou non de définir le parking du pôle santé comme zone potentiel d'accueil de Solaire photovoltaïque en ombrière de parking.

Considérant que l'ensemble de la commune est « zoné » pour le solaire photovoltaïque en toiture, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'entériner les zones définies soit :

Conseil Municipal du 17 Juin 2024

- Solaire photovoltaïque en toiture sur l'ensemble de la commune
- Solaire photovoltaïque en ombrière de parking sur les parcelles AA 225-274 et AK 14

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Tarifs Cantine / Garderie 2024 – 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen, maire adjointe en charge des finances qui indique que notre prestataire CONVIVIO ne nous a adressé aucune révision tarifaire justifiant de ce fait la modification des tarifs appliqués pour la restauration scolaire. Aussi il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs suivants pour la rentrée du 01 septembre 2024 en fonction de quotient familial de la CAF soit :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
1	0 à 700	1 €
2	701 à 1 050	4 €
3	Supérieur à 1 050 ou non communiqué	5 €
	Indemnité de plateau	1 €
	Repas commandé hors délai – Tarif adulte	6.25€

Concernant les tarifs de la garderie il est également proposé le maintien des tarifs actuels soit :

- Forfait annuel : 300 €
- Forfait mensuel : 40 €
- Occasionnel matin : 2,00 €
- Occasionnel soir : 3,00 €
- Tout dépassement d'horaire après 18h30 fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 5€ par ¼ d'heure commencé (même en cas de forfait annuel ou mensuel).

Madame Renault indique que près de 24 familles sont bénéficiaires de la tarification à 1€ et souligne que nous n'avons pas de retour négatif sur la qualité des repas servis aux enfants.

Entendu l'exposé de Madame Hansen et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve les tarifs proposés pour la restauration scolaire et la garderie 2024-2025 ainsi que les règlements intérieurs proposés.

5. Tarif redevance Cabines-Kiosques boulevard Maritime

Madame Hansen rappelle aux membres du conseil que suite au transfert de gestion d'une partie du domaine public maritime entre la DDTM et la commune, il a été convenu qu'un nouvel appel à concurrence serait effectué à compter de 2025 concernant l'exploitation des Cabines- Kiosques boulevard maritime. Cette mise en concurrence est préalablement soumise à l'avis de la DDTM. Il s'avère que les superficies indiquées pour le bâtiment et la terrasse ne correspondent pas à la réalité et que suite à une vérification les superficies réelles font état d'un bâtiment de 20.73 m² (en lieu et place de 12m²) et d'une terrasse maximale possible de 121.02m² afin de conserver la nécessaire sécurité de la bande piétonne et de la piste cyclable (contre 52m²).

Aussi, sur proposition de la municipalité, il est proposé d'appliquer à compter de 2025 la tarification suivante dans le nouvel appel à concurrence :

- Pour les cabines-kiosques : d'une redevance fixe établie à 6 000 euros, charges non comprises et d'une partie variable (proposé par le Candidat) établie sur la base des recettes liées à l'exploitation (chiffre d'affaires).
- Pour la terrasse : d'une redevance prenant en compte la superficie de terrasse souhaitée (maximum 121,02 m²) multipliée par le montant fixée au m² par délibération du conseil municipal (25 € pour 2024).
- Pour le local de rangement pour tables et chaises situé dans la base nautique en cas de besoin avec une redevance fixée annuellement par le conseil municipal. (100 € en 2024)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Convention de partenariat Colleville-Montgomery / Ouistreham exposition plage

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires du projet de convention qui précise que dans le cadre de la création de la Fondation Léon Gautier sise à Ouistreham Riva-Bella et en soutien à l'histoire des commandos sur les deux communes, la Commune de Ouistreham Riva-Bella et la commune de Colleville-Montgomery ont décidé de créer une exposition en plein air partant du poste de secours N°1 et allant jusqu'au poste de secours de Colleville-Montgomery.

Conseil Municipal du 17 Juin 2024

Cette exposition est composée d'une vingtaine de panneau (photos de vétérans de Jean Pierre Farride) et sera mise en place par les services de la Ville de Ouistreham Riva-Bella. La participation de la commune de Colleville-Montgomery s'élève à 1075 €

Sur proposition de Monsieur le Maire il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les termes de la convention proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Convention service de remplacement – centre de gestion du Calvados

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen. Celle-ci explique que la collectivité peut faire appel au service remplacement du centre de gestion en cas de besoin ponctuel en personnel. La convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires étant caduque depuis plusieurs années il convient de la renouveler et de contractualiser de nouveau avec le centre de gestion.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires de la convention.

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale du calvados.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de ce dossier

8. Informations et questions diverses

Animations/ manifestations :

Monsieur Lefèvre souhaiterait qu'il y ait une meilleure communication entre les élus lors de l'organisation d'évènements afin que les conseillers municipaux participants à l'organisation puissent être au courant des tâches qui leurs sont dévolues.

Conseil Municipal du 17 Juin 2024

Affaires scolaires :

Madame Renault indique que le conseil d'école s'est très bien déroulé mais souligne que la dangerosité du carrefour rue des Petites Rues permettant l'accès au gymnase (lieu de l'accident d'une enseignante) reste très préoccupant et qu'il conviendrait, malgré la mise en place d'un Stop, d'envisager d'autres solutions (Feu ?).

Communication :

Madame Leroux indique que le bulletin municipal sera prochainement disponible pour distribution et rappelle que le 22 juin se tiendra la journée de Développement durable (nombreuses animations programmées), l'inauguration de la base nautique, la montée du pavillon bleu ainsi que le pique-nique sur le front de mer ouvert à tous avec animation musicale.

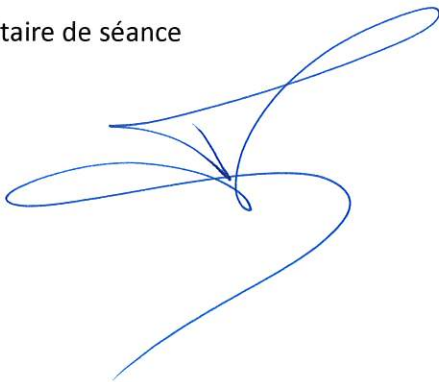
Mobilités :

Monsieur Bernard en sa qualité de membre de la commission mobilité indique que le bureau communautaire allait être destinataire du futur plan vélo (nouvelles pistes cyclables). Il souhaiterait que monsieur le Maire fasse un retour auprès du conseil municipal des différents projets présentés.

Fin du conseil 19h52

Prochain conseil municipal le 02 septembre 2024

La secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER
Madame Anne DUMOLARD	Monsieur Patrick BERNARD	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mr LEFEVRE
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT